



Jugement assortie de la force jugée

Par **Bossette**, le **18/03/2018** à **19:15**

Bonjour à tous,

Suite à un pv de difficulté et un pv de carence chez le notaire qui a établi la liquidation de communauté conforme au jugement mon ex mari ne s'est pas présenté à la signature. Le juge nous a convoqué pour tenter une conciliation, Mr trop fatigué ne s'est pas présenté. Son avocat nous signifie que Mr conteste 2 décisions qui ont autorité de la chose jugée, il veut que j'abandonne mes droits, il n'a pas fait d'appel de la décision qui porte la mention exécutoire, alors aujourd'hui je m'inquiète peut-il en encore remettre en question le jugement, car il fait tout pour retarder le paiement et peut-être que ce Mr peut encore contester?

Mon avocat va demander l'homologation de la liquidation établie par le notaire.

Je remercie d'avance ceux qui prendront du temps pour me répondre.

Bonne soirée

Cordialement